

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 26 juin 2018

Le conseil spécialisé pour les filières laitières s'est réuni le 26 juin 2018, sous la présidence de Dominique Chargé.

#### Conjoncture et situation économique des filières laitières

**Lait de vache conventionnel** : la collecte laitière mondiale continue de progresser, mais on observe un ralentissement dans l'Union européenne depuis le mois de mars. Les cours des produits industriels sont orientés à la hausse : le prix du beurre s'achemine vers les niveaux historiques de 2017 tandis que le prix de la poudre de lait écrémé se redresse mais reste sous le prix d'intervention. La demande mondiale dynamique pour l'ensemble des produits laitiers permet de soutenir le marché, malgré la revente de quantités non négligeables de poudre d'intervention. 90 000 tonnes ont en effet été revendues depuis le 10 avril 2018 par la Commission européenne qui a proposé d'accélérer le rythme des ventes en passant à deux adjudications par mois car il reste encore 278 000 tonnes de stocks de poudre de lait dans l'Union européenne. Les prix du lait payés aux producteurs ont baissé durant les 4 premiers mois de l'année 2018 en comparaison à la même période 2017.

**Lait de vache biologique** : La collecte de lait de vache bio poursuit sa forte croissance en France, en lien avec l'augmentation du nombre de producteurs. Les fabrications suivent la même tendance, tout comme la consommation des ménages. La collecte est également en hausse en Allemagne. En revanche, les premiers signes de baisse apparaissent en Autriche, en réaction au recul des importations allemandes.

**Lait de chèvre** : la collecte est en hausse en France et les importations, après avoir diminué en février et mars, repartent à la hausse en avril. Le marché est toujours tiré par l'ultra-frais, les fabrications de fromages pour leur part restent stables. Le niveau des stocks de produits de report s'était rapproché de l'équilibre en février-mars mais la vigilance reste de mise quant à l'équilibre du marché, au vu du regain d'importations en avril.

**Lait de brebis** : la collecte française est en hausse, les fabrications de fromages de brebis progressent également. Les fabrications d'ultra frais au lait de brebis restent très dynamiques.

*Pour en savoir plus, consulter les dernières notes de conjoncture de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-lait/Informations-economiques/Informations-de-conjoncture>*

#### Position française sur les stocks européens de poudre de lait écrémé

Trois procédures d'adjudication ont été ouvertes en avril, mai et juin. Elles ont permis la vente de 24 066 tonnes au prix minimum de 1 051€/t en avril, de 41 958 tonnes au prix de 1 155 €/t en mai et de 23 532 tonnes au prix de 1 195€/t en juin.

Le ministre en charge de l'agriculture est intervenu lors du point marché du Conseil Agriculture des ministres européens du 18 juin pour rappeler la position française de poursuivre les adjudications classiques avec une gestion prudente des quantités et des prix de remise en marché. Le ministre a indiqué, qu'en l'absence de certitude sur le devenir du marché, la proposition d'une adjudication dédiée à l'alimentation animale (hors aliments d'allaitements) portée par la France permettrait d'éviter que ces stocks pèsent sur le marché pendant de longs mois encore.

## **Présentation des résultats de l'Observatoire de la formation des prix et des marges pour les produits laitiers**

FranceAgriMer a présenté au conseil spécialisé les résultats du rapport 2018 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, concernant la décomposition des prix au détail des cinq produits laitiers suivis (emmental, camembert, yaourt nature, lait liquide UHT ½ écrémé et beurre en plaquette de 250 grammes), les coûts de production des éleveurs, les comptes de l'industrie et de la grande distribution.

Les prix de la poudre de lait écrémé ont commencé à chuter à partir du milieu de l'année 2017 et sont passés sous le prix d'intervention dès le 30 septembre 2017 suite à la fermeture de l'intervention.

À l'inverse, les prix industriels du beurre ont augmenté de 59 % sur l'année 2017 pour atteindre des niveaux historiques. Cette hausse des prix du beurre vrac a fortement renchéri les coûts de matière première des industriels produisant des plaquettes de beurre destinées à la grande distribution. Le prix du beurre plaquette en rayon a augmenté mais dans une moindre proportion que celui du beurre industriel, ce qui explique le taux de marge moyen négatif pour les industriels sur ce produit. Dans ce contexte, certains transformateurs (boulangers, pâtisseries...) ont reporté leurs achats vers la grande distribution provoquant ainsi des ruptures de stocks dans certains magasins à l'automne 2017.

En 2017, les comptes des éleveurs laitiers s'améliorent grâce à la hausse des prix du lait et à une hausse contenue des charges.

Enfin, le rapport de l'Observatoire publié le 19 juin 2018 suit également la bûchette de chèvre. Le rapport complet est disponible via le lien suivant :

[http://www.franceagrimer.fr/content/download/56889/551149/file/OFPM\\_2018\\_Rapport\\_final.pdf](http://www.franceagrimer.fr/content/download/56889/551149/file/OFPM_2018_Rapport_final.pdf)

## **Les enjeux d'avenir pour la filière laitière néerlandaise**

Mathieu Kahn, conseiller économique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas a présenté la filière laitière des Pays-Bas. La production néerlandaise représente 7,8 Md€ dont 65 % destinés à l'exportation (5,1 Md€) et 35% destinés à la consommation nationale (2,7 Md€).

Ses principaux clients sont l'Allemagne, la Belgique et la France, ainsi que la Chine, l'Algérie et le Japon. Depuis mi-2016, la filière néerlandaise voit son chiffre d'affaires augmenter, en raison de la hausse du prix du lait et de l'augmentation de la production de lait par vache.

Épinglé en 2016 par la Commission européenne, le pays a annoncé fin 2016 la mise en place d'un plan de réduction des émissions de phosphore. Depuis 2015, les Pays-Bas disposent d'une dérogation à la directive européenne sur les nitrates et le respect du « plafond de phosphates » est l'une des conditions nécessaires à l'obtention de la dérogation. L'augmentation du cheptel laitier à la fin des quotas, a conduit au dépassement du plafond d'émissions de phosphore autorisé. Les Pays-Bas ont dû mettre en place un plan de réduction des phosphates en janvier 2017 qui a permis de contenir la production de phosphates pour la filière néerlandaise en deçà du plafond autorisé de 84,9 Mkg. Dans ce contexte, un marché de droits « phosphates » a été mis en place par les autorités néerlandaises avec un prix élevé démontrant la volonté des autorités de ne pas imposer de plafond de cheptel mais de laisser le marché se réguler avec des droits.

Le déclenchement de l'affaire dite des « génisses éternelles » en janvier 2018 a posé la question de la prorogation de la dérogation nitrates pour les Pays-Bas qui a finalement été accordée le 4 avril 2018 pour une durée d'un an, au lieu de deux ans normalement.

Fin juin 2018, sur 2 100 entreprises enquêtées, seules 5 fermes laitières demeuraient bloquées aux Pays-Bas en raison d'une fraude effective au système d'identification et d'enregistrement des élevages laitiers.

Le ministère de l'agriculture néerlandais affiche une forte ambition environnementale avec plusieurs défis pour l'avenir :

- le développement d'une filière lait « land-based » : à l'horizon 2040, l'objectif visé est d'assurer l'autonomie alimentaire des élevages et en particulier l'autonomie protéique, que chaque éleveur produise 40% des protéines nécessaires à son élevage sur son exploitation (contre 32% en moyenne en 2018).
- une meilleure intégration des discussions sur le climat. La future loi climat, actuellement discutée au Parlement néerlandais, aura un impact fort sur la filière lait néerlandaise dont les prévisions de réduction d'émissions de GES sont évaluées à 1,5 MT de CO2 équivalent méthane

## Expérimentation : les priorités de l'appel à projets 2019

L'appel à projets Expérimentation 2019, ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018, sera clôturé le 15 octobre 2018.

Les dossiers seront sélectionnés selon l'ordre de priorité suivant :

**Priorités 1** : les techniques et la conduite d'élevage pour la performance économique des élevages, la performance environnementale des entreprises d'amont et d'aval, la maîtrise sanitaire des élevages et la qualité sanitaire du lait et des produits laitiers ainsi que le bien-être animal

**Priorités 2** : l'adaptation de la production laitière et des produits laitiers aux marchés et aux demandes du consommateur et la qualité organoleptique et technologique du lait et des produits laitiers.

**Priorités 3** : la génétique et la sélection animale ainsi que la traçabilité et la normalisation.

## Programmation des études économiques 2019-2021

FranceAgriMer a présenté au conseil les grands axes du programme d'études de l'établissement pour les trois ans à venir. L'établissement investira davantage sur l'aval des filières et les études multi-filières seront privilégiées (international, bio-économie, consommation des ménages y compris hors domicile, différenciation des produits, alimentation animale, etc.). Les études sectorielles seront menées en priorité en appui des travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, dont les missions seront renforcées par la loi suite aux États généraux de l'alimentation. L'établissement souhaite aussi initier des études autour de la problématique « filières et territoires ».

La construction du programme d'études 2019 s'appuiera sur un partenariat renforcé avec les interprofessions autour de conventions-cadre visant à améliorer la complémentarité des actions et à favoriser les synergies sur les données et études économiques mais également sur d'autres sujets comme l'export.

Cette démarche est d'ores et déjà engagée avec le CNIEL, la convention de partenariat a fait l'objet d'une présentation approfondie lors du conseil spécialisé, et la même démarche sera prochainement entreprise avec l'ANICAP pour le lait de chèvre.

---

**Contacts presse** : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)